

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

N° 001/09/03/2023

## EXERCICE 2023

## Débat d'orientation Budgétaire 2023

## Budget Principal

Membres en exercice :	13
Présents :	09
Suf. Exprimés :	09
Votes Pour :	09
Votes Contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en la Salle des Délibérations de la Mairie de St Florent/Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Secrétaire de séance : Mme ROBERT

Date de convocation : 3 Mars 2023.

Etaient présent(s) :

M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – Mme AOUDAR (Titulaire) de Poisieux – Mme THURNEYSSSEN (Suppléante) de Primelles – M. DELILLE (Suppléant) de St Caprais – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaient excusé(s) :

M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy.

Etaient absent(s) :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – M. ALIAGAS (Titulaire) de St Ambroix.

Ont donné « pouvoir » :

/

Le Comité Intercommunal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2312-1,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les groupements de communes comptant au moins une commune de plus de 3500 habitants,

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de Mme LOZACH-SIRET et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

## LE COMITE INTERCOMMUNAL

- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.
- valide le débat d'orientation budgétaire tel que présenté par sa Présidente.

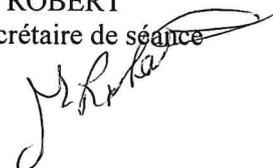
Saint Florent/Cher, le 10 Mars 2023

Au registre sont les signatures

C. LOZACH-SIRET  
Présidente du SITS



M. ROBERT  
Secrétaire de séance



Rendue exécutoire  
Transmise en Préfecture le :  
Publiée le :  
La Présidente du SITS,